

LA CHRONIQUE PRÉVOYANCE

D'ALEXANDRE GENET

PLANIFICATEUR FINANCIER

CHEZ BORDIER & CIE NYON



Tout sauf un détail

Dans votre jeunesse, avez-vous déjà fait rouler dans de la neige fraîche une boule de neige de la taille d'un pamplemousse?

Elle ne pèse quasiment rien au départ mais elle grossit au fur et à mesure que vous la poussez. Sa croissance est impressionnante, car de plus en plus de neige s'agglomère lors de son avancée. Au bout de 20 ou 30 mètres vous n'avez plus la force de la faire avancer. Avec un certain étonnement vous remarquez qu'elle fait presque la moitié de votre taille.

Et si, sur un échiquier, un «bon génie» posait chaque jour de l'argent pour vous. Un franc sur la première case le 1er jour, le double sur la 2e case le 2e jour, puis encore le double sur la 3e case (soit 4 francs) le jour d'après, puis encore le double sur la 4e le jour suivant (soit 8 francs) et ainsi de suite. Seriez-vous plus riche que Warren Buffet le 64e jour?

Votre fortune le 64e jour serait si élevée qu'elle en deviendrait difficilement lisible en chiffres (près de 18 milliards de milliards de francs).

S'il n'est pas évident de se rendre compte de l'évolution d'une valeur qui varie du même facteur (x2) à mêmes intervalles (chaque jour) pendant seulement 64 jours, il est également difficile de visualiser l'écart de capitalisation qu'il existe sur de l'épargne deuxième pilier rémunérée chaque année en moyenne à 2% ou à 3% (par exemple), pendant 30 ans de cotisations non linéaires. On pourrait penser, à tort, qu'un écart d'un point de pourcentage représente une variation de capital mineure à terme.

Comme l'effet des intérêts composés ne déploie toute sa puissance qu'après un certain temps, il est judicieux d'investir tôt. En commençant à cotiser dans le deuxième pilier dès l'âge de 25 ans, on dispose d'un horizon d'investissement de 40 ans si l'on travaille jusqu'à l'âge de 65 ans.

Si le taux d'intérêt moyen versé par la caisse de pension est bas (1,25% par an par exemple, soit le taux d'intérêt minimum légal LPP actuel), l'effet des intérêts composés est limité. A l'inverse, si le taux d'intérêt annuel moyen est supérieur (3,75% par an par exemple) les intérêts peuvent représenter une part prépondérante du capital final. Exemple théorique d'un affilié qui bénéficierait pendant 40 ans de 1 000 francs par mois (en fin de mois) de bonification d'épargne retraite (part employé et part employeur) dans un deuxième pilier: si le taux d'intérêt annuel moyen est de 1,25%, le capital final se monte à environ 621 000 francs, dont «seulement» 141 000 francs d'intérêts. Si le taux d'intérêt annuel moyen est de 3,75%, le capital final se monte à environ 1 093 000 francs et les intérêts représentent à eux seuls plus de la moitié du capital final.

Si la patience est une vertu, en termes d'investissement le temps est votre allié. Il est pertinent de vous appuyer sur l'effet boule de neige d'un rendement généreux. D'ailleurs, comment votre caisse de pension rémunère-t-elle vos avoirs deuxième pilier? Et si vous disposez d'un compte de libre passage, à quel taux d'intérêt ce capital a-t-il été rémunéré les précédentes années?